

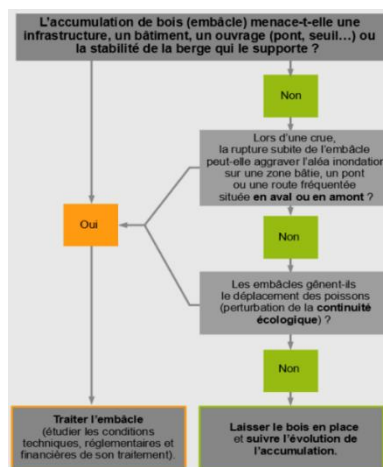
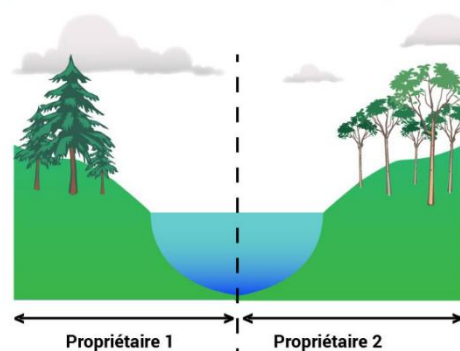
L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU POUR PRESERVER NOTRE ENVIRONNEMENT

Les cours d'eau qui traversent nos communes sont des éléments précieux pour notre environnement et notre qualité de vie. Leur entretien peut toutefois être nécessaire pour prévenir les inondations, protéger la biodiversité et maintenir un écosystème équilibré. Le Syndicat des bassins versants Chère Don Isac propose ces quelques bonnes pratiques pour en prendre soin, tout en respectant la législation et l'écosystème.

Qui est responsable des cours d'eau ?

Tous les cours d'eau non domaniaux¹ et non cadastrés appartiennent pour moitié aux propriétaires de chaque rive. Cela inclut l'entretien régulier des berges et du lit pour garantir l'écoulement normal de l'eau. Cependant, il est essentiel de noter que toute intervention doit respecter les réglementations locales et environnementales (article L215-14 du Code de l'Environnement).

Propriété des riverains de cours d'eau non domaniaux



Gérer les embâcles pour éviter les problèmes

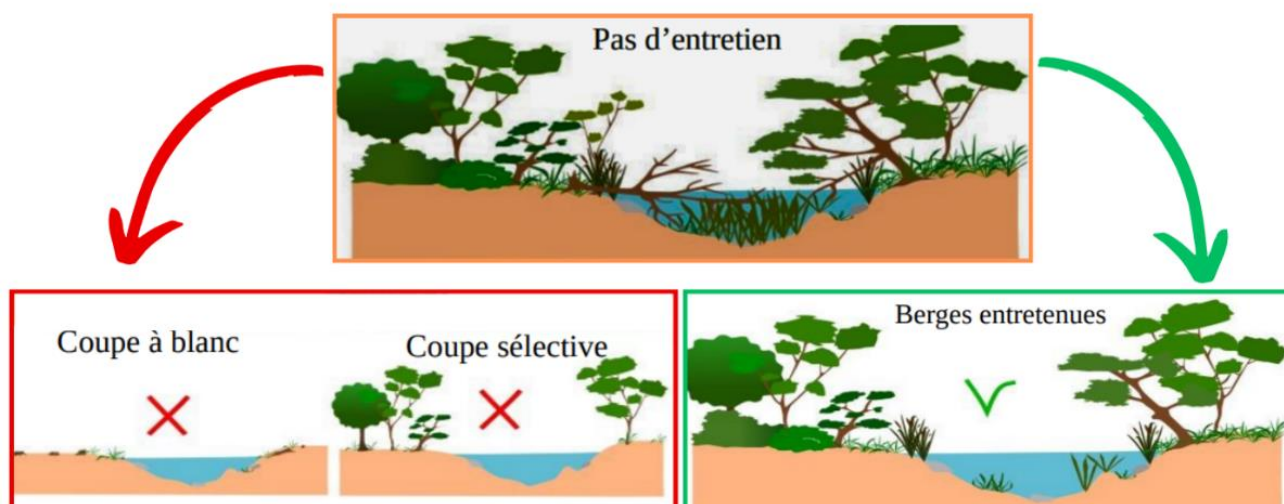
Les embâcles naturels, tels que les branches ou troncs obstruant le cours d'eau, ne sont problématiques que lorsqu'ils entravent totalement le lit ou mettent en danger des ouvrages d'art. Dans ces cas-là, leur enlèvement peut être nécessaire. Toutefois, ce nettoyage doit être fait avec précaution : il ne s'agit pas de modifier le lit du cours d'eau ou d'altérer ses habitats, mais bien de restaurer un écoulement fluide ou d'éviter un danger potentiel.

Parfois, il suffit juste de stabiliser l'embâcle dans le cours d'eau tout en laissant un passage pour l'eau, cela permet d'obtenir de nouveaux habitats favorisant ainsi la biodiversité.

¹ Non domaniaux : Qui n'appartiennent pas au domaine public

Entretien durable et respect de la biodiversité

L'entretien des cours d'eau ne doit pas conduire à une dégradation des milieux naturels. Le curage est interdit ! Il est préférable de maintenir une végétation diversifiée sur les berges. Cette végétation joue un rôle clé dans la stabilisation des berges, l'amélioration de la qualité de l'eau et le maintien de la biodiversité. Favorisez un entretien sélectif, en évitant les interventions intensives qui pourraient nuire à l'équilibre du cours d'eau, à la faune et à la flore.



Faire appel aux autorités compétentes

Pour des travaux d'entretien importants ou en cas de doutes sur les démarches à suivre, contactez les services compétents de la commune ou le Syndicat des bassins versants Chère Don Isac. Ils pourront vous conseiller et, si nécessaire, coordonner des actions adaptées.

**En prenant soin de nos cours d'eau, nous contribuons à préserver
un patrimoine naturel précieux et à protéger nos territoires.
Ensemble, adoptons des gestes responsables pour un avenir durable !**

Retrouvez nos fiches pratiques sur la gestion des fossés, de la ripisylve, des embâcles et des mares, sur le site Internet cheredonisac.fr et en copie de ce courriel :

https://cheredonisac.fr/wp-content/uploads/2024/01/SCDI_fiche_pratique_1_RIPISYLVE.pdf

https://cheredonisac.fr/wp-content/uploads/2024/01/SCDI_fiche_pratique_2_EMBACLES.pdf

https://cheredonisac.fr/wp-content/uploads/2024/01/SCDI_fiche_pratique_3_FOSSES.pdf

<https://cheredonisac.fr/wp-content/uploads/2024/05/Fiche-pratique-mare-3.pdf>

**L'atteinte du bon état écologique de nos rivières
et l'adaptation au changement climatique sont des priorités qui nécessitent
une coopération de tous les instants, à tous les échelons des territoires.**

PLUS D'INFOS SUR

Le Syndicat Chère Don Isac c'est :

Agriculture, alimentation, sols, urbanisme, biodiversité, paysages, qualité de vie, hygiène et santé... partout où nous interagissons avec notre environnement, l'eau est omniprésente dans nos activités quotidiennes. Une vision politique commune entre les huit communautés de communes membres pour fédérer tous les acteurs pour la reconquête de la qualité de l'eau et l'adaptation au changement climatique. **Le Syndicat Chère Don Isac réalise ses actions sur un grand territoire rural entre Nantes, Rennes, Redon et Châteaubriant de près de 2 000 km², couvrant deux régions Bretagne, Pays de la Loire, 8 communautés de communes, 3 départements (44, 35, 56) et 107 000 habitants. Un plan d'action ambitieux : 19 M. d'euros sur 6 ans**

Contacts Presse

Amélie RICHARD

Chargée de communication

07 61 18 72 32

contact@cheredonisac.fr

Delphine FORESTIER

Responsable du pôle milieux
aquatiques

06 63 52 41 59

delphine.forestier@cheredonisac.fr

Margot ESCUDIER

Technicienne milieux
aquatique

06 64 57 57 82

margot.escudier@cheredonisac.fr

En savoir +

www.cheredonisac.fr

EPCI Membres



Partenaires financiers

